

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2012

**Présents** : Annie BOULAIN, Marc BRIENT, Alain CHASSEUR, Christèle CORMIER, Yves COURET, Thierry GUILLOT, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Thomas PEYRES, Pierre VENDRIOS

**Excusés** : Roger Larrodé, Florence HOURQUEBIE, Eric LABASTE, Corine LUX

**Pouvoirs** : Eric LABASTE à Marc BRIENT

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre LAUDINET

Monsieur Brient demande à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Subvention voyage scolaire
- Délibération de soutien aux motions de l'Association des Maires Ruraux de France.

Accepté à l'unanimité.

- **Approbation du compte rendu du 12 octobre 2012**

Approuvé à l'unanimité

- **Compte rendu des commissions**

- **Commission bâtiments** : les travaux de rénovation à la salle des associations sont terminés. Les nouvelles cartes pour l'accès au Mur à Gauche sont arrivées. Un agrandissement de l'abri bus au Fronton est programmé.
- **Commission voirie** : l'opportunité de la pose de panneaux incitant à la limitation de vitesse sur certaines voies secondaires est à l'étude.
- **Commission manifestations** : un programme d'occupation du mur à gauche sera élaboré.
- **Commission fleurissement** : les fleurs d'hiver sont plantées.

- **Bail boulangerie**

Le conseil municipal décide de reporter ce point à une réunion ultérieure.

- **Participation employeur en matière de prévoyance des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation.**

Monsieur Brient rappelle la délibération en date du 12 octobre dernier dans laquelle le conseil municipal a décidé de mettre en place une participation, dans le cadre de procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite par les agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il s'agit aujourd'hui de définir le montant de la participation versée à chaque agent.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **sous réserve de l'Avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Landes**,

que le montant mensuel de la participation variera entre 10 et 30 € Brut par agent (montant calculé en fonction du temps de travail).

que le montant de la participation ne pourra excéder le montant total de la cotisation due par l'agent.

que cette participation sera versée directement aux agents.

- **Convention d'adhésion au service d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées avec le Centre de Gestion des Landes.**

Monsieur BRIENT expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes a signé, le 9 juillet 2012, une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dont les objectifs sont l'insertion et le maintien dans l'emploi des Personnes Handicapées.

Pour mener à bien ces objectifs le CDG 40 a créé le Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées (SIMEPH) et propose aux collectivités d'y adhérer.

Ce service mis gratuitement à la disposition des collectivités et des établissements landais affiliés a pour principales missions l'insertion et le maintien dans l'emploi d'agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées (IMEPH) du Centre de Gestion des Landes ;
- accepte les termes de la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour une durée de 3 ans et autorise M. le Maire à signer cette convention.

- **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2013**

Monsieur BRIENT informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition ci-annexée de la CNP et demande à l'autoriser à conclure avec cette société du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**,

De retenir la proposition de la CNP,

De conclure avec cette société, pour une durée de UN AN à compter du 01/01/2013, un contrat au taux de

- **6.16 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.**
- **1.65 % pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat

- **Délibération pour l'avenant à la convention avec les CMR**

Monsieur BRIENT présente à l'assemblée un avenant au protocole d'accord de la FNCMR portant sur la modification du tarif de l'heure année pour **2013 soit 1807.50 €**.

Monsieur BRIENT rappelle que le temps d'intervention à l'école est de 3.50 heures/ année, ce qui représentera un coût de **6326.25 €** pour la commune en 2013 et invite l'assemblée à se prononcer sur le nouveau tarif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant annexé à la présente délibération, notamment la modification du tarif de l'heure année, à compter du 01/01/2013 soit **1807.50 €**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés sur le compte 6288.

- **Décision modificative n°2**

Monsieur Brient explique qu'un chauffe eau a été installé à la salle des arts plastiques. La dépense n'ayant pas été inscrite au budget 2012, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Dépenses	Montant
020 dépenses imprévues	- 900. 00
21318 (21) autres bâtiments publics	+ 900. 00

Décision modificative approuvée à l'unanimité.

- **Tarif location salle Labadie**

Monsieur Brient explique qu'il n'existe pas de tarif de location pour la salle Labadie, cette salle étant gratuitement mise à disposition des associations communales non lucratives ou pour des réunions.

Il convient d'établir un tarif au cas où elle serait exceptionnellement utilisée pour la vente de biens ou services.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité,

**DIT** que la salle Labadie n'a pas pour destination d'être louée.

**FIXE** à 30 euros la demi-journée de location exceptionnelle de la salle Labadie pour la vente de biens ou de services et sous réserve de sa disponibilité.

- **Loyer salon de coiffure**

Monsieur Brient rappelle que suite à la demande de Madame Lagardère, le conseil municipal a décidé de mettre temporairement à sa disposition un local communal pour y exercer son métier de coiffeuse.

Il explique qu'elle occupera le local à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 et qu'il convient de formaliser cette mise à disposition par la signature d'un bail précaire et de fixer la durée et le montant du loyer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un bail précaire avec Mademoiselle LAGARDERE pour le local communal situé Route de la Payolle, moyennant le loyer de 220 euros par mois toutes charges comprises.

**DIT** que le bail prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour une durée de dix-huit mois.

- **Subvention voyage scolaire**

Monsieur BRIENT expose au conseil municipal la demande de subvention de Madame la Directrice de l'école primaire pour un projet de classe découverte à Paris du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2013.

Le coût de ce projet s'élève à 24 500 €. Il souligne que les enseignants ont déjà obtenu des fonds de l'association des parents d'élèves et propose que la commune participe également de façon à ce que le coût du voyage soit ramené à 60 € par enfant. Ce qui correspond à une subvention de 5000 €.

Monsieur BRIENT demande à l'assemblée de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide, avec une voix contre et deux abstentions,**

De verser une subvention de 5000 €uros à la coopérative scolaire pour l'organisation de la classe découverte à PARIS qui aura lieu du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2013.

- **Délibération de soutien aux motions de l'Association des Maires Ruraux**

Monsieur Brient présente les motions adoptées par l'Association des Maires Ruraux de France qui tenait son congrès les 6 et 7 octobre 2012 dans le Lot-et-Garonne.

Le Conseil Municipal de Saint Lon Les Mines soutient la motion « finances locales » qui dénonce le caractère insupportable de la discrimination financière entre les habitants, (en effet la dotation de base de la DGF accorde 128.93 € à une commune de 200 000 Habitants et 64.46 €, c'est-à-dire, la moitié, à une commune de 500 habitants), et condamne également le même principe qui défavorise les intercommunalités rurales et qui minimise la péréquation dont le rôle est d'atténuer ces disparités.

Le Conseil Municipal demande donc aux Parlementaires de corriger ces injustices et d'engager, dès la loi de finances 2013, le processus d'égalité républicaine de traitement des citoyens.

Il approuve également :

- La motion de défense des Communes qui doivent rester le premier niveau d'administration territoriale avec une compétence générale.
- L'appel au secours à propos de la couverture médicale des territoires ruraux.
- Le développement prioritaire du « très haut débit » pour les communes rurales.
- Le libre choix du transfert des compétences et en particulier de celle concernant l'école.

- **Questions et informations diverses**

- Un courrier émanant de la section « Histoire et Patrimoine » du Fronton St Lonnais est distribué aux élus.
- Le projet de ludothèque avance. Des précisions sont apportées sur son financement et son fonctionnement.
- Patrice Laulom regrette vivement d'avoir fait l'objet de réflexions qu'il estime humiliantes concernant l'attribution du lot carrelage du marché de la rénovation de la salle des associations. Il rappelle que son entreprise a été choisie parce qu'elle était la moins disante.